

L'UNSA était représentée par Nicolas MARTEL et Jérôme CHAUR.

L'instance était présidée par Mme BIGOT, secrétaire générale, avec la participation de Mme LEQUELLENEC, secrétaire générale adjointe, qui est également intervenue au cours des échanges.

I- Préambule de l'administration

L'administration a évoqué une actualité particulièrement chargée pour le ministère, notamment en raison des épisodes de canicule, de sécheresse et des importants incendies survenus durant l'été 2026. Ces événements ont fortement mobilisé les services concernés, que la ministre a remerciés pour leur engagement.

Plusieurs textes et mesures ont également été évoqués :

- La note de service du 6 août 2026 relative à la prévention des risques liés aux fortes chaleurs et à la canicule. Un retex sera fait en formation spécialisée.
- Le plan CASI, présenté le 4 septembre 2026, mobilisant plus d'un milliard d'euros pour faire face aux conséquences des événements climatiques sur l'agriculture.
- La note de service du 24 août 2026, publiée le 27 août, relative à la prévention et à l'accompagnement des agents victimes d'attaques ou d'agressions de la part de tiers.
- La loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles (UPSA) du 18 août 2026, dont l'élaboration et la mise en œuvre ont fortement mobilisé les équipes du ministère.
- La question de la cybersécurité a également été abordée, dans un contexte de multiplication des cyberattaques. Plusieurs mesures de sécurisation ont été engagées, notamment l'accélération du déploiement de la double authentification pour l'accès au BNUM et au VPN, le renouvellement des mots de passe de messagerie ainsi que des actions de sensibilisation des agents aux risques informatiques. Dans cet objectif, ce mois-ci l'administration lance le [cyber mois](#) avec des communications, des quizz.

Enfin, l'administration a évoqué la préparation des élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026, qui mobilise également les services du ministère.

II- Réorganisation et attributions DGPE

La réorganisation de la **DGPE** propose plusieurs évolutions :

L'article 4 de l'arrêté de 2015, modifie les missions du **service « Développement des filières et de l'emploi »** en intégrant désormais la **DMEA**. La **sous-direction « Filières agroalimentaires »** intègre la tutelle de l'**ODEADOM**, tandis que la **sous-direction « Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie »** est ajustée après la suppression de la tutelle du **Haras du Pin**.

L'article 5 actualise le **service « Compétitivité et performance environnementale »** : la **SDPE** remplace la tutelle de l'**ONCFS** par celle de l'**OFB** (créé en 2020).

L'article 6 précise les missions du service « **Europe et International** » : la sous-direction « Europe » suit désormais l'élargissement de l'UE, et la sous-direction « International » promeut les exportations des filières agricoles et agroalimentaires françaises. La coopération internationale et la valorisation des filières sont renforcées, avec une représentation dans les organes de Business France et du **Centre International des Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes** (CIHEAM).

L'UNSA ne conteste pas la nécessité d'actualiser les textes d'organisation de la DGPE. En revanche, le repositionnement de la DMEA, auparavant directement rattachée au directeur général, soulève plusieurs interrogations, notamment sur les motivations de cette évolution, ses conséquences sur le fonctionnement de la délégation, les missions et les personnels concernés. Dans ces conditions, l'UNSA s'est abstenue lors du vote. Le projet a néanmoins recueilli un avis favorable du CSA.

III- Projet de réforme de la communication de l'Etat

Le projet de réforme de la communication de l'État, découlant de la circulaire du Premier ministre du 25 août 2026, a été présenté. Cette réforme prévoit une réorganisation et une mutualisation des fonctions de communication, avec un objectif de 300 millions d'euros d'économies sur les dépenses de communication de l'État et de ses opérateurs, par rapport à 2024.

Concernant le MAASA, hors opérateurs, l'administration a indiqué que les conséquences organisationnelles de cette réforme devraient être limitées, voire nulles, le ministère ayant déjà procédé à une réorganisation de sa fonction communication et réalisé des économies au cours de l'année 2026. Par ailleurs, les crédits consacrés à la communication seraient relativement modestes par rapport à ceux d'autres ministères, qui devraient être davantage concernés par cette réforme.

Sur le plan budgétaire, il convient toutefois de souligner que le PLF 2027 prévoit une réduction de 20 % des crédits consacrés aux actions de communication du ministère par rapport à 2026, ceux-ci passant de 1,25 million d'euros à 1 million d'euros, soit une diminution d'environ 250 000 euros. Le document fait également état de 40 % d'économies réalisées en 2026 sur la participation de l'État au Salon international de l'agriculture, par rapport à l'édition 2025, sans toutefois préciser le montant correspondant. Ces économies pourraient correspondre, en partie, voire en totalité, à celles évoquées par l'administration lors de la présentation de la réforme.

IV- Bilan des Ressources Humaines (RH) 2025

Le **Bilan RH 2025** de l'Administration Centrale couvre un périmètre incluant 6 directions : **Secrétariat Général (SG)**, la **DGAL**, la **DGER**, la **DGPE**, le **CGAAER**, et le **Bureau du Cabinet (BCAB)**.

Au **1er janvier 2026**, les effectifs totaux s'élèvent à **1 909 agents**, avec une répartition équilibrée entre les catégories : **56 % de femmes** et **44 % d'hommes**. Les femmes sont majoritaires dans les catégories **A (54 %)**, **B (67 %)** et **C (68 %)**, tandis que les hommes dominent légèrement dans la catégorie **A+ (51 %)**.

La répartition par statut révèle que **71 % des agents sont titulaires**, **26 % contractuels** (CDD/CDI), et **3 % en mise à disposition (MAD)**. Les **titulaires** sont principalement concentrés dans les catégories **A (44 %)** et **A+ (27 %)**, tandis que les **contractuels** sont majoritairement en catégorie **A (84 %)**.

L'analyse par tranche d'âge montre une stabilité par rapport à 2024, avec **31,3 % des agents âgés de 50 à 59 ans**, ce qui en fait la tranche la plus représentée. La **DGPE** se distingue comme la direction la plus jeune, avec **24 % de ses effectifs âgés de 19 à 29 ans**.

En matière de **mobilité**, **272 emplois** ont été ouverts en 2025 (contre 480 en 2024), dont **90 % ont été pourvus**. La majorité des recrutements concerne la **catégorie A (57,7 %)**, suivie des catégories **B (24 %)** et **A+ (15,9 %)**. Les agents recrutés proviennent principalement du **secteur public (26,5 %)** et du **secteur privé (23,6 %)**, avec une baisse notable des recrutements issus du privé par rapport à 2024 (34 %). Les **corps les plus représentés** parmi les recrutements sont les **attachés (52 agents)** et des **ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF)**.

L'UNSA est intervenue sur la baisse année après année des effectifs en administration centrale, surtout à la DGPE. L'administration centrale paie les réductions en ETP, ce qui accentue les risques de surmenage et de surcharge de travail. Les missions et responsabilités ne sont pas réduites pour autant. On ne peut penser que les agents en administration centrale ont du temps disponible.

V- Bilan des Formations 2024-2025

En **2024**, les formations organisées pour l'Administration Centrale ont concerné **1 500 agents** (SG, DGPE, DGAL, DGER, CGAAER et BCAB). **173 formations dites « métiers »** ont été dispensées pour un montant de **0,24 M€**, avec un recours partiel à des intervenants externes. **1 740 agents** ont bénéficié de ces formations, couvrant des thèmes tels que l'**accompagnement à la prise de fonction**, les **politiques publiques**, le **management**, la **préparation aux concours**, le **droit** et l'**organisation administrative**. Certains agents ont suivi plusieurs formations.

En **2025**, l'organisation des formations a été transférée à la **DSS** au **1er janvier**. **118 formations « métiers »** ont été dispensées pour un montant de **0,15 M€**, avec une **réduction du recours aux intervenants externes** et une augmentation des formateurs internes, notamment via la plateforme **MENTOR**. **883 agents** ont été formés (619 femmes et 264 hommes), dont **73 % de catégorie A**, **24 % de catégorie B** et **3 % de catégorie C**.

La répartition par direction montre une forte participation du **SG (433 agents, 46 % des effectifs)**, suivi de la **DGPE (144 agents, 45 % des effectifs)** et de la **DGAL (122 agents, 49 % des effectifs)**. Les thèmes les plus suivis incluent le **numérique**, le **management**, les **marchés publics**, le **budget**, les **RH**, les **politiques publiques** et la **santé-sécurité au travail**.

Les **formations obligatoires** en 2025 se limitent aux **4 ateliers du label Égalité-Diversité**, suivis par **98 agents**. Le **taux de satisfaction** pour ces formations atteint **95 %**. En **2026**, une **forte mobilisation** est observée pour ces ateliers, avec **688 agents et 64 encadrants** formés au **30 septembre 2026**, pour un taux de satisfaction de **96 %**.

Pour **2026**, les perspectives incluent :

- **Augmenter le nombre de formations à budget constant** en s'appuyant sur un **réseau de formateurs internes** plus important.
- **Développer l'offre de formations « préparation aux concours ».**
- **Étendre les formations Égalité-Diversité** pour atteindre les objectifs fixés, avec un focus sur les publics cibles.
- **Maintenir le taux global de satisfaction (96 % en 2025)** et mettre en place une **enquête « QR code »** pour chaque session.

L'UNSA a interrogé l'administration sur l'intégration dans le programme de formation 2027, des mesures prévues par le **plan de prévention de l'administration centrale**, notamment :

- Renforcer les formations d'appui aux managers concernant la gestion de la charge de travail et de la charge mentale,
- Faciliter la gestion du plan de charge.

Le plan de prévention a été négocié dans le cadre du CSA AC. Il est temps de mettre en œuvre à minima les mesures prévues en formations.

L'administration a indiqué que la préparation du programme de formation 2027 était en cours et qu'elle examinerait, dans ce cadre, la nécessité d'intégrer des formations répondant à ces enjeux.

Question diverse UNSA :

Une cellule d'appui au plan CASI (Climat, Adaptation, Sécheresse, Incendie — 1,3 Md€ d'aides exceptionnelles) a été créée à la DGPE pour coordonner les aides, et 200 vacataires ont été annoncés. Quels agents et quel bureau la composent ? Comment adapter les plans de charges des titulaires mobilisés ? Les vacataires peuvent-ils la renforcer ?

Réponse : Aucun vacataire n'y participe. La cellule, coordonnée par Jean Kugler (CGAAER), réunit sept membres dont trois à temps plein : deux agentes de catégorie A en attente d'affectation, engagées jusqu'à fin d'année. Quatre membres en appui complètent l'équipe : Une personne du SG chargée du mal-être, une personne du CGAAER chargée des outre-mer, une correspondante DICOM et un agent chargé d'être le point d'entrée unique de la cellule. Leur mission est de mutualiser la connaissance, traiter les questions des préfets, DRAAF et DDT(M), alimenter une FAQ et suivre l'exécution des 14 mesures du plan, via une adresse dédiée.